



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20251210-2025_074-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Réf : Autres
Domaines de
Compétences

Objet :
MARCHES ET
HALLES :
Renouvellements
et attributions des
abonnements,
tarifs,
dégrèvements
2026

Date de
convocation :
05/12/2025

Date d'affichage :
05/12/2025

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Présents : 15

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

***ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)***

Absents :

***Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence
Mmes PEREZ Nathalie, VIDAL Lise***

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est compétent pour attribuer les occupations du domaine public et fixer les tarifs afférents.

La parole est donnée à Monsieur Thierry BALDACCHINO, conseiller municipal délégué aux marchés et halles, qui présente les points relatifs aux activités des halles municipales ainsi qu'aux marchés du mardi et du samedi matin.

Il rappelle que la commission paritaire chargée de la gestion des marchés et des halles, réunie le 25 novembre 2025, a émis les propositions suivantes :

Concernant les HALLES MUNICIPALES :

- Renouvellement des abonnements annuels pour 2026

Les halles comptent dix stands alimentaires loués à l'année. Les commerçants concernés souhaitent tous renouveler leur convention.

Le Conseil est invité à se prononcer sur le renouvellement des dix abonnements pour l'année 2026.

- Tarifs des stands pour 2026

Les tarifs n'ont pas été révisés depuis trois ans. En 2025, la commune a investi 26 000 € pour le remplacement des quatre portes automatiques des halles.

La commission propose une augmentation d'environ +2,85 % des tarifs actuels.

Tarifs 2025 :

- Petit stand : 55,50 €/mois
- Stand moyen : 75,00 €/mois
- Grand stand : 87,50 €/mois

Tarifs proposés pour 2026 (+2,85 %) :

- Petit stand : 57 €/mois (+1,50 €)
- Stand moyen : 77 €/mois (+2,00 €)
- Grand stand : 90 €/mois (+2,50 €)

Le Conseil municipal est invité à valider cette révision tarifaire.

Concernant le MARCHÉ DU MARDI MATIN**- Renouvellement et attribution des abonnements pour 2026**

En 2025, quarante stands étaient occupés par des commerçants abonnés.

Éléments à noter pour 2025 :

- 3 commerçants quittent le marché (fin d'activité),
- 4 commerçants issus du tirage au sort préférentiel sont proposés pour un emplacement abonné,
- 2 commerçants abonnés changent d'emplacement.

Le Conseil est invité à approuver le renouvellement des abonnements, les changements de place et les attributions de nouveaux emplacements pour la période de janvier à décembre 2026.

- Tarifs des droits de place pour 2026

Il est proposé de maintenir le tarif de 1,80 € par mètre linéaire, applicable au marché du mardi matin et aux camions boutiques.

- Demandes de dégrèvement – année 2025

Deux commerçants ont sollicité un dégrèvement de loyer pour raisons de santé (intervention cardiaque et chirurgie du genou).

Le montant total concerné s'élève à 655,20 €.

Au vu des justificatifs fournis, la commission propose une exonération totale.

Concernant le MARCHÉ DU SAMEDI MATIN**- Renouvellement des abonnements pour 2026 et attribution d'un stand**

Créé en 2023 pour renforcer l'attractivité des halles, ce marché accueille trois stands sur quatre au 31 décembre 2025.

La commission propose de retenir la candidature de Monsieur MARAVAL, fromager de La Tour-sur-Orb.

Le Conseil est invité à approuver le renouvellement des abonnements ainsi que l'attribution du stand à M. MARAVAL pour 2026.

- Tarifs des droits de place pour 2026

Afin de préserver l'attractivité du marché, il est proposé de maintenir le tarif de 25 € par mois et par stand, identique à celui de 2025.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De renouveler, conformément aux règlements en vigueur, les abonnements annuels 2026 des stands des halles ainsi que des marchés du mardi et du samedi matin, y compris les changements de place,
- D'exonérer les deux commerçants du marché du mardi matin pour un montant total de 655,20 € au titre des loyers de 2025,
- D'attribuer un stand à Monsieur MARAVAL sur le marché du samedi matin à compter du 1^{er} janvier 2026,
- De maintenir pour 2026 les tarifs suivants :
 - Marché du mardi matin et camions boutiques : 1,80 € par mètre linéaire,
 - Marché du samedi matin : 25 € par mois et par stand,
- De modifier les tarifs des halles pour 2026 comme suit :
 - Petit stand : 57 €/mois,
 - Stand moyen : 77 €/mois,
 - Grand stand : 90 €/mois.

Le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire

